

L'ACCORD DU LAC MEECH

LE PROJET DE RÉSOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT— L'EXCLUSION DES DROITS D'ÉGALITÉ

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, tout le monde ici a sans doute lu les propositions d'accompagnement qui ont été publiées à la suite de la récente conférence des premiers ministres et, en particulier, le mandat très étroit qui a été donné à ce comité qui doit définir la prétendue «clause Canada». Ces lignes directrices très limitées qui doivent être observées pour rédiger une clause qui décrira apparemment notre pays, excluent les droits d'égalité. S'agit-il d'une exclusion voulue ou d'un oubli?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je voudrais faire figurer au compte rendu le passage pertinent du communiqué final. Au chapitre «Reconnaissances constitutionnelles», on peut lire ce qui suit:

Le Premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces ont pris note des efforts déployés à de nombreuses reprises par les premiers ministres au cours des vingt dernières années en vue de rédiger un énoncé de reconnaissances constitutionnelles, efforts qui se sont toujours avérés infructueux.

Le Premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces ont examiné des projets présentés par le gouvernement fédéral et par le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario et la Colombie-Britannique et ils ont convenu de saisir immédiatement de tous ces projets un comité spécial multipartite de la Chambre des communes. Des audiences publiques à la grandeur du pays débuteraient le 16 juillet 1990 et un rapport concernant le fond et l'emplacement d'une clause compatible avec la Constitution du Canada serait rédigé et présenté aux premiers ministres à la conférence de 1990.

Je ne comprend pas pourquoi ni comment l'honorable sénateur peut affirmer que le mandat donné soit au comité parlementaire soit, par la suite, aux premiers ministres, pour rédiger une déclaration appropriée de reconnaissances constitutionnelles, est étroit.. Ce mandat me semble être illimité. On n'exclut assurément aucune de nos valeurs, de nos caractéristiques ni de nos droits fondamentaux dans le mandat que je viens de lire au Sénat.

Le sénateur Marsden: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement déposera peut-être toutes les ébauches auxquelles il a fait allusion. Cependant, les personnes qui ont suivi et lu ces ébauches—celles qui sont disponibles—officiellement aussi bien qu'officieusement sont certaines que les droits d'égalité—les droits de l'article 15 de la Charte—n'apparaissent nulle part dans aucun des documents qu'elles ont vus. Je serai très heureuse si le leader du gouvernement déposait les ébauches auxquelles il a fait allusion et qui élargissent le mandat.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, l'ébauche que j'ai présentée aux gouvernements provinciaux au nom du gouvernement fédéral avant la conférence des premiers ministres contenait, je pense, une référence—que je regrette de ne pas pouvoir citer textuellement—aux droits fondamentaux des Canadiens. Ce n'était pas une référence explicite à l'article 15, mais cela signifiait que notre engagement à l'égard de la Charte des droits est une caractéristique fondamentale de

notre pays ou que nous sommes unis en vertu d'une Constitution qui garantit ces droits. Comme je l'ai dit, je n'ai pas cette ébauche sous les yeux.

Le sénateur Gigantès: Peut-être le leader...

● (1520)

Le sénateur Murray: Je n'ai pas entendu un mot de cette intervention. C'est probablement aussi bien.

Le sénateur Gigantès: Cela aurait mis le leader du gouvernement encore davantage de mauvaise humeur.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je suis d'excellente humeur, mais je pense que mon honorable collègue pourrait prendre un Valium ou quelque chose de plus agréable.

Le sénateur Gigantès: Contrairement à certains...

Le sénateur Murray: Je ne peux rien entendre de ce que mon collègue me dit.

Qu'il en soit question ou non dans le projet fédéral qui a été soumis aux premiers ministres ou dans les projets présentés par le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique et que la version proposée satisfasse ou non mon honorable collègue, il n'en demeure pas moins que le comité parlementaire et, en définitive, les premiers ministres ont tout à fait le droit d'examiner—et je suis persuadé qu'ils le feront—bien d'autres versions et de nombreuses autres recommandations pour les inclure dans une clause Canada.

Le sénateur Marsden: Honorables sénateurs, je suis très heureuse d'entendre le leader du gouvernement affirmer que le comité n'a pas à s'en tenir aux versions proposées.

Le sénateur Murray: Pas du tout.

LE COMITÉ SUR LA «CLAUSE CANADA»—LA PARTICIPATION D'UN EXPERT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ

L'honorable Lorna Marsden: ... cela m'amène à une deuxième question que je pose ici depuis deux ans maintenant.

Le leader du gouvernement pourrait peut-être nous donner satisfaction en l'occurrence également en nous précisant si oui ou non, cette fois-ci, un expert en matière d'égalité siègera au comité pertinent.

J'ai demandé à je ne sais combien de reprises au leader du gouvernement de nous dire qui a été consulté, et nous n'avons jamais entendu parler de personne qui puisse être considéré comme un expert en matière de droits d'égalité pour ce qui est des affaires dont la Cour suprême a été saisie ces derniers mois et dernières années. Puis-je demander au leader du gouvernement qui sera l'expert en matière de droits d'égalité au comité sur la clause Canada, cette fois-ci?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je suis persuadé que tous les partis politiques à la Chambre des communes comptent des membres qui peuvent être considérés comme des experts en la matière. Je suis certain également que tous les partis s'assureront que les députés en question siégeront au comité spécial qui entreprendra ses travaux à la mi-juillet.

Le sénateur Marsden: Le leader du gouvernement pourrait peut-être nous préciser le nom de la personne que le gouvernement nommera, en tant qu'expert, à ce comité?